NUMERO XCVII.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 6. Décembre 1803.

De MADRID, *le* 30. *Octobre.*

VERS le milieu de ce mois, S. M. *Catholique* a fait expédier pour *Cadix*, le *Ferrol* & d'autres Ports, l'ordre d'armer des Vaisseaux de guerre. Ensuite, le Commandement de l'Escadre, qui sera réunie, a conféré à l'Amiral *Gravina*, & celui mandé à la Cour pour recevoir ses Instions. Les tristes avis des ravages & obstination de l'Epidémie, qui règne à laga, ont fait prendre à l'égard de ce la mesure, portée à la connoissance Ministres étrangers par la Lettre suite (*annoncée l'Ordinaire dernier.*)

A cause d'une Maladie contagieuse, qui déclarée à Malaga, *le Roi, mon Maître, vû dans la dure nécessité d'ordonner, que e communication avec cette Ville soit coupée & son Port fermé, dans la vue d'empêcher e la Contagion ne se communique à d'autres rties des Rays de sa domination. Je porte à votre connoissance, afin que vous ayez nté de donner avis à votre Gouvernement ses Agens de cette mesure si urgente; en équence de laquelle, aussi longtems que circonstances ne changeront point, il ne se- plus admis dans le Port de* Malaga *aucuns âtimens quelconques, aussi peu ceux sortis de orts étrangers que ceux sortis de Ports* Espagnols, *quel que puisse être au reste l'état des quipages par rapport à leur santé. J'ai bonneur d'être &c.* "

ST. LORENZO, le 29. Octobre 1803.

(Signé) PEDRO CEVALLOS.

De RATISBONNE, *le* 21. *Novembre.*

Le Décret de Commission Impériale du 0. Juin dernier (*inséré dans notre* Supplément *du* No. LVII.) continuë à être le suet des délibérations de la Diète. Le but ce Décret étoit d'arrêter l'exécution pu- & simple de la nouvelle Loi de l'*Empi-* relativement à la distribution des Votes Collège des *Princes*, jusqu'a ce qu'on t remédié au tort fait au Parti *Catholique* par ce partage des Voix, & établi au oins à cet égard la parité entre les Etats s deux Religions. On sçait, que l'Empereur, en qualité de Chef-Suprême de *Empire*, a interposé, par le dit Décret, n autorité & refusé la sanction à la partie ntestée des résolutions Comitiales, en même tems qu'il a cherché à persuader les Etats de la justice & de l'équité du changement désiré. Ce dernier essai a été répété, & l'exposition des motifs des voeux de l'Empereur renouvellée, dans le Réscrit de S. M. Impériale du 10. de ce mois (*que nous avons fait connoître l'avant-dernier Ordinaire.*) Mais ces raisons n'ont pu convaincre les Cours de l'autre Parti, qui persistent à revendiquer l'avantage une fois acquis, & à regarder l'usage de la prerogative Impériale dans ce cas comme inadmissible. C'est dans ce sens que les Ministres de *Brandebourg*, *Saxe*, *Würtemberg*, *Bade*, se sont expliqués, à la Séance du 14. de ce mois: Mais ce qui est plus remarquable, c'est l'appui constant, que la Cour *Catholique* de *Munich* prête aux desseins des Princes *Protestans:* Le Ministre Electoral *Bavaro-Palatin*, dans la dite Séance, après avoir discuté amplement la matière, a demandé, " que „ la Diète se tienne uniquement au *Recès* „ de la *Députation* de l'*Empire*, qu'il ne „ soit fait *ni changemens ni additions* à ce „ qui y a été statué concernant les nou„ veaux Votes à établir, & qu'il soit pris „ un *Conclusum* pour l'accomplissement ab„ solu de ce *Recès*." L'opinion, par conséquent, à laquelle se rangera probablement la grande majorité des Etats, à la fin de la discussion actuelle, sera de prier l'Empereur de se désister de la réserve, qu'il a mise à la ratification de la nouvelle Loi de l'*Empire*, en ce qui concerne l'arrangement des *Votes Virils* dans le Collège des *Princes*. En attendant, le Ministre d'*Autriche*, en émettant son Vote à la Diète le 18. de ce mois, a non-seulement exprimé de nouveau le voeu de sa Cour, mais proposé aussi, pour le remplir, la création de plusieurs nouvelles Voix *Catholiques:* Il en a demandé six pour l'*Autriche* même; une pour l'Ordre *Teutonique*, comme pour celui de *St. Jean de Jérusalem*, pour l'Electeur-Archichancelier, pour les Princes de *la Tour & Taxis*, *Salm-Salm*, *Furstenberg & Lichtenstein*, & pour le Duc de *Croi:* Il a voulu, enfin, qu'on admît au Collège des *Princes*, avec une Voix, le Comte *Fugger-Babenhausen*, les Princes de *Colloredo*, de *Kevenhuller*, de *Metternich*, & de *Truchsess* de

Waldbourg. Ces demandes, qui ont été adoptées par les autres Miniſtres Impériaux & par pluſieurs Etats *Catholiques*, ſont fondées ſur l'injuſtice de la répartition actuelles des Voix Princières d'après la nouvelle Loi de l'*Empire*. Voici cette répartition.

„ VOIX CATHOLIQUES. *Autriche*, avec *Trente* & *Brixen*, 3. Voix; *Bavière*, avec ſes deux anciens Votes, & ceux qu'elle a récemment acquis, ſçavoir, *Bamberg*, *Würtzbourg*, *Augsbourg*, *Freyſing*, *Paſſau*, *Kempten*, neuf; *Saltzbourg*, avec les Votes de *Berchtolsgaden* & *Eichſtädt*, récemment acquis, trois; le Grand-Maître de l'Ordre *Teutonique*, une; *Ratisbonne*, une; le Grand-Maître de l'Ordre de *St. Jean de Jéruſalem*, une; *Aremberg*, une; *Hohenzollern*, une; *Lobkowitz*, une; *Salm*, une; *Dietrichſtein*, une; *Auersberg*, une; *Furſtenberg*, une; *Schwarzenberg*, une; *Lichtenſtein*, une; *la Tour & Taxis*, une; Comtes de *Souabe*, une: Total, 29. Voix *Catholiques*. "

„ VOIX PROTESTANTES. *Magdebourg*, avec ſes ſept anciens Votes, & ceux de *Hildesheim*, *Paderborn* & *Münſter*, nouvellement acquis, 11. Voix; *Brême*, avec ſes cinq anciens Votes, & celui d'*Osnabruck*, acquis par moitié, ſept; *Brunswick-Wolfenbuttel*, une; *Saxe-Weimar*, *Eiſenach*, *Cobourg*, *Gotha*, *Altenbourg*, cinq; *Bade-Durlach*, avec ſes deux anciens Votes, & le nouveau Vote de *Conſtance*, deux; *Lubeck* & *Holſtein-Oldenbourg*, deux; *Poméranie-antérieure*, deux; *Holſtein-Gluckſtadt*, une; *Heſſe-Caſſel* & *Herſfeld*, deux; *Heſſe-Darmſtadt*, une; *Mecklembourg-Schwerin*, *Guſtrow*, deux; *Würtemberg* & *Ellwangen*, deux; *Anhalt*, une; *Henneberg*, une; *Schwerin* & *Ratzebourg*, une; *Naſſau*, avec ſon ancien Vote, & les nouveaux Votes de *Fulde* & *Corvey*, quatre; *Schwartzbourg*, une; Comtes de *Vétéravie*, une; Comtes de *Franconie*, une; Comtes de *Weſtphalie*, une: Total, 51. Voix Proteſtantes. "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *juſqu'au* 7. Frimaire (29. *Novembre*.)

„ L'avis de la réunion du *Corps-Légiſlatif* pendant cet Hyver s'eſt déjà confirmé authentiquement. Le *Journal officiel* a publié, dans ſon avant-dernière Feuille, un Arrêté du Gouvernement du 2. *Frimaire*, portant, „ que le *Corps-Légiſlatif* ouvrira ſes Séances, pour la Seſſion de l'an 12, le 15. „ *Nivôſe* (6. Janvier) prochain. "

„ Le ſecond Dimanche de la préſente réſidence du *Premier-Conſul* aux *Tuileries*, plus encore que le précédent, a été marqué par des Audiences nombreuſes. Parmi ces Audiences a été de nouveau celle du Corps Diplomatique. Elle a eu avant-hier ceci de particulier, que le Comte de *Markoff*, Envoyé-Extraordinaire & Miniſtre-Plénipotentiaire de *Ruſſie*, y a reparu après une longue abſence de toutes cérémonies publiques. En outre, ce Miniſtre a été accompagné de pluſieurs Perſonnes très-diſtinguées de ſa Nation, qui ſont actuellement à *Paris*, des Princes *Boris* & *Théodore* de *Gagarin*, du Chevalier de *Jermotoff*, du Comte de *Sacken*, du Prince *Scherbatoff*, du Gentilhomme *Lithuanien* de *Koſtrowitzky*. C'a été pour la dernière fois que Mr. *Markoff* s'eſt rendu au Palais *Conſulaire*. A la ſuite de l'Audience ordinaire, il a reçu celle de ſon congé, laiſſant à Mr. *Oubril*, ſon premier Secrétaire, le ſoin des affaires de ſa Légation. Le moment du départ de l'Envoyé *Ruſſe*, comme les réflexions faites à ce ſujet, feront lire ſans doute avec intérêt les détails de ſon Audience de congé, que le *Moniteur* a publiés en ces termes:

„ Mr. le Comte de *Markoff*, Miniſtre „ Plénipotentiaire de Sa Maj. l'Empereur „ de *Toutes-les-Ruſſies*, a remis ſes Lettres „ de récréance, & préſenté, pour Chargé „ d'affaires, en attendant la nomination „ d'un Miniſtre-Plénipotentiaire, Mr. *Oubril*, Secrétaire de Légation & Conſeiller d'Ambaſſade. "

„ En remettant au *Premier-Conſul* les „ Lettres de récréance, Mr. de *Markoff* „ fait connoître, que S. M. l'Empereur „ s'étoit déterminée à lui permettre, ſur „ demande poſitive qu'il lui en avoit faite, „ de retourner dans ſa Patrie; mais qu'elle „ l'avoit chargé de réitérer à cette occaſion au *Premier-Conſul* les aſſurances „ de l'intention de S. M. l'Empereur d'affermir, dans toutes les circonſtances, „ le ſyſtême de bonne amitié & d'union „ qui a, depuis quelques années, été établi entre les deux Etats. "

„ De ſon côté, le *Premier-Conſul* a „ chargé de porter, à ſon arrivée à *Saint-Pétersbourg*, à S. M. l'Empereur, l'expreſſion de l'eſtime toute particulière qu'il „ a vouée à ce Prince, & la ferme réſolution où il eſt de ſaiſir toujours toutes les „ circonſtances, qui pourront ſe préſenter, „ pour reſſerrer davantage encore les liens „ de la bonne amitié, qui exiſte depuis „ quelques années ſi heureuſement entre „ les deux Pays. "

„ Il eſt vraiſemblable, que le Comte de *Markoff* ne tardera pas maintenant de ſe mettre en route pour ſon Pays: On croit, qu'il s'y rendra par la voye de l'*Angleterre*. Après que le Comte de *Markoff* eut pris

Dimanche du *Premier-Consul*, il fut
cé à celui-ci une Députation du Col-
Electoral du Département du *Lot*,
à la tête le Général *Murat*, qui avoit
é aussi le Collège. On se rappelle les
urs extraordinaires rendus à ce Géné-
Cahors, où ce Collège a tenu sa Ses-
ainsi que le choix fait par les Electeurs
Personne du Général même pour Can-
au *Corps-Législatif*, & de celle du
al *Fesch* pour Candidat au *Sénat-Con-*
eur (*comme nous l'avons dit dans no-*
upplément *du* N°. XCIII.) Le Géné-
rat, haranguant *Bonaparte* au nom
ollège-Electoral du *Lot*, lui en pré-
les choix "comme un témoignage
unnel d'affection pour l'auguste Per-
ne du Chef-Magistrat, donné à la
nce entière." Il ajouta: "

"CITOYEN PREMIER-CONSUL, Je
u dans ce Département que des Amis
de votre Gouvernement, des Citoyens
quemens prononcés contre tout ce qui
it en retarder la marche bienfaisante,
ous le règne de votre puissant génie,
ompatriotes sont heureux; le Magistrat
écuter les Loix avec courage, le Pro-
ré jouït avec sécurité, & le Spécula-
momentanément arrêté, médite de nou-
projets, en voyant s'ouvrir devant lui
urces nouvelles de fortune & de pro-
. Déjà une Route de communication
e *Cantal* commence à s'ouvrir. Les tra-
de celle de *Cahors* à *Bordeaux* sont re-
Un Lycée sera organisé dans le cours
e année. Vous avez permis d'espérer,
Lot seroit rendu navigable; & bientôt
oute le prolongement du Canal du *Lan-*
rendra à la Ville de *Montauban* son
erce & son Industrie; & vous faites
France de tant d'étonnans bienfaits,
tems que vous préparez *la vengeance*
nale, *& la ruine de cette Nation perfi-*
Ennemie jurée de notre gloire & de no-
nheur!"

Tous les efforts continuent d'être faits
exécuter les menaces contre l'*An-*
re, répétées par le Beau-Frère de
arte en présence de ce Chef-Magi-
Le besoin de maintenir constamment
ée de la République à la hauteur des
ités de l'entreprise vient de faire nai-
nouveau Réglement de Discipline
ire très-sévère: Il tend à assurer da-
e la levée des Conscrits, en impo-
ceux, qui se refusent à l'appel aux
qui leur est fait, un service pénible
honorant dans les Places fortes de la
blique: Il tend aussi à empêcher la dé-
n du Soldat une fois rendu à son Corps,
en infligeant au Déserteur soit la peine sim-
ple des travaux publics, soit cette peine
aggravée par celle des fers, soit la peine
de la mort, & de plus dans tous les cas
celle d'une amende de 1500. Francs. Ce
Réglement, consistant en douze Titres &
87. Articles, a été arrêté à *St. Cloud* le 19.
Vendémiaire (12. Octobre) dernier, & im-
primé hier par le *Moniteur*. On a néan-
moins publié en même tems un Arrêté
d'*Amnestie* en faveur des Conscrits déser-
teurs des années précédentes, jusqu'aux
Conscrits de l'an 10. inclusivement, à condi-
tion, pour ceux des trois dernières années,
de rejoindre leurs Corps. Voici cet Arrêté."

PARIS, le 1. *Frimaire* an 12.
(23. Novembre 1803.)

"*Le Gouvernement de la République, Con-*
sidérant, que les Conscrits, qui n'ont pas re-
joint, se sont mis en état de désertion dans
des tems, où la République n'étoit point en
Guerre, & où l'honneur ne leur commandoit
pas aussi impérieusement de se rendre à leurs
Drapeaux: Sur le Rapport du Ministre de la
Guerre, le Conseil-d'Etat entendu, arrête
ce qui suit.":

ART. I. *Amnestie* est accordée aux *Con-*
scrits des années 8. 9. & 10. en état de dé-
sertion, & non jugés définitivement, qui se
présenteront, avant le 10. *Nivôse* (1. Janvier)
prochain, par-devant les Préfets, Sous-Pré-
fets & Officiers de recrutement dans leurs Ar-
rondissemens respectifs, & y feront la dé-
claration qu'ils sont disposés à rejoindre
leurs Corps.

II. Les Préfets, Sous-Préfets & Commis-
saires-des-Guerres leur feront délivrer im-
médiatement des Feuilles-de-route pour se
rendre à leurs Régimens.

III. Tout *Conscrit* actuellement arrêté, en
état de désertion, & non jugé définitivement,
sera renvoyé à son Régiment.

IV. Tout *Conscrit* en état de désertion,
qui, au 10. *Nivôse* prochain, n'aura pas fait
la déclaration prescrite par l'Article I. du
présent Arrêté, & n'aura pas rejoint son
Corps, sera dénoncé au Conseil-de-Guerre
du Régiment, arrêté, jugé & puni conformé-
ment à l'Arrêté du 19. *Vendémaire* dernier.

V. Les Conseils-de-Guerre & de Révision
cesseront de connoître du crime de désertion,
& renverront toutes les affaires de cette na-
ture, dont ils sont actuellement saisis, aux
Conseils-de-Guerre des Régimens.

VI. L'an 7. ayant fourni son Contingent,
Amnestie entière & absolue est accordée aux
Conscrits de l'an 7. & années antérieures.

VII. Le Grand-Juge & les Ministres de
l'Intérieur & des Finances sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution
du présent Arrêté, qui sera inséré au *Bulle-*
tin des Loix.

Le Premier-Consul (*Signé*) BONAPARTE.

„ Cinq p. c. cons. 51. Francs & demi. Banque de France, 1065. Francs."

De LA HAYE, *le 2. Décembre.*

Le Citoyen Mre C. G. *Bylevelt*, nommé par le *Corps-Législatif Batave* Membre du *Gouvernement-d'Etat* de cette Republique, pour le Département de la *Zeelande*, a été installé aujourd'hui dans cette Place. Il l'avoit acceptée depuis quelque tems, mais sa santé l'a empêché d'en prendre plutôt possession.

Souscription chez BUFFA & Comp. *à* AMSTERDAM, *pour le* MUSÉE FRANÇOIS, Ouvrage magnifique & exécuté par les plus célèbres Graveurs, *dont il a paru jusqu'à présent* six livraisons. *Le prix & les conditions sont détaillés dans le* Prospectus, *qui se distribuë* gratis. — *L'on souscrit encore chez les mêmes pour* le Voyage pittoresque *de la* Syrie, *de la* Phénicie, *de la* Palestine *& de la* Basse-Egypte, *formant* XXVI. *Livraisons, ainsi que pour le* Voyage pittoresque *de* Constantinople, *dont l'impression sera faite incessamment.*

Le Sous-signé, Commissaire pour les Chariots de poste, allant & venant entre Rotterdam *& Anvers, avertit, du sçu & de l'aveu du Magistrat de la première Ville, qu'aussi longtems que les Chemins, de ce côté de la route, seront impraticables pour les Chariots de poste à cause de la mauvaise Saison, il partira de* Rotterdam *pour le* Moerdyck, *trois fois par semaine, sçavoir tous les Lundis, Mercredis & Samedis, si le tems & les vents le permettent, un* Boeyer *à l'usage des Voyageurs allant en* France, *aux mêmes prix & fraix fixés par l'Ordonnance concernant les Chariots de poste. S'adresser au* Bureau Anversois, *à* Hoogstraat, *Lettre* G. N°. 121.

ROTTERDAM, le 27. Novembre 1803. (Signé) L. C. VAN IPEN.

Tous les Créanciers ou Débiteurs de la Masse, délaissée par feu Mr. R. S. HENTZY, *son vivant Agent de la Cour de* Saxe-Gotha, *& ancien Gouverneur des Pages du Prince de* Nassau, *décédé le 24. Novembre dernier à* la Haye, *sont invités à faire la déclaration de leurs prétentions ou effectuer le payement de leurs dettes, de même que le sont tous dépositaires d'Effets, Papiers ou Argent quelconques, appartenant à la dite Masse, de les remettre, le tout le plus promtement possible, & au plus tard* avant le 1. Mars 1804, *entre les mains des Exécuteurs-Testamentaires* F. W. SCHOON *&* Mre J. A. CLIGNETT, LA HAYE *sus-dite.*

En conséquence des Patentes de Sa Majesté Impériale & Royale, en date du 12. Avril 1802. & du 16. Avril 1803, portées l'une & l'autre successivement à la connoissance du Public par la voye des Papiers-Nouvelles, & en conformité des Annonces ultérieures faites à ce sujet, les Intéressés dans les Emprunts, négociés à la charge de Sa dite Maj. Imp. Royale & Apostolique, *au Comptoir de* J. OSY & Fils *à* ROTTERDAM, *sont avertis, que commencer de Janvier prochain, on vaquera au dit Comptoir à la* conversion *de toutes les Obligations des Négociations, y faites pour le compte de la Cour de* Vienne, *& cela pendant six mois consécutifs pour tout délai, & tous les jours pendant ce tems, depuis neuf jusqu'à onze heures du matin, excepté les Mardis, Vendredis & jours de Fête. Lors de la conversion de toutes ces Obligations, il faudra, suivant la dernière Patente Imp. & Royale sus-mentionnée, remettre tous les Coupons d'intérêts non-échus, comme devenant nuls & sans valeur, & vu qu'il sera ajouté aux nouvelles Obligations le nombre de nouveaux Coupons provisoirement nécessaire: Tous les Porteurs des Obligations, sujettes à conversion, sont priés en outre de présenter avec leurs anciennes Obligations des Notes dûment signées, qui en contiennent les Numéros & les dates. Enfin, les Propriétaires des dites Obligations, non domiciliés à* Rotterdam, *sont informés de la part de* J. Osy & Fils, *que ceux-ci ne peuvent se charger de la Correspondance, relative à la présentation & à la conversion de ces Obligations, mais qu'elles devront être présentées directement à leur Bureau de conversion par les Correspondans ordinaires des Intéressés demeurant ailleurs.*

Mr. RUDOLPH-SAMUEL HENTZY, *Agent du Prince de* Saxe-Gotha, *& ci-devant Gouverneur des Pages du Prince de* Nassau, *est décédé aujourd'hui en cette Ville à l'âge de soixante-douze ans & au-delà, par un dépérissement de forces à la suite d'une attaque d'Apoplexie.* (Signé) F. W. SCHOON, q. q. J. A. CLIGNETT, q. q.

LA HAYE, le 24. Novembre 1803.

A LEYDE *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

NUMERO XCVII.

UPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITTQUES,

publiées à LEYDE, le 6. Décembre 1803.

EXTRAIT d'une Lettre de CONSTANTINOPLE *du* 25. *Octobre.*

A *Porte* montre toujours de ſérieuſes craintes pour la ſûreté extérieure de la *Morée.* Au moins, elle ne ceſſe de s'appliquer avec le plus grand ſoin à mettre cette Péninſule à l'abri du danger d'une invaſion étrangère. Le *Capitan-Pacha*, dit-on, continuera d'en garder les parages, avec ſa Flotte, du- tout l'Hyver. Ce Grand-Amiral *Turc* doit, en attendant, pouſſer autant que poſſi- les travaux, entrepris ſous ſes auſpices dans la Péninſule même pour en défendre cès. Il ne s'y agit pas ſeulement de la fortification des Ports; mais on élève auſſi Batteries ſur les parties intermédiaires des Côtes. Les uns & les autres, Ports & teries, ſont garnis de Canons & pourvus de Munitions de guerre. Il paroît, que le *an* ne laiſſera pas à cet égard le *Capitan-Pacha* dans le beſoin. Les douze Bâtimens rgés d'Artillerie, de poudre & de boulets, qui lui ont eté envoyés d'abord, viennent re ſuivis de ſix autres Navires, ayant le même chargement & la même deſtination. ſont des Vaiſſeaux-Marchands *Ruſſes* & *Autrichiens*, que la *Porte* a frétés pour ſervice. Outre tous les moyens de défenſe déjà mis à la diſpoſition du Grand-Ami- *Turc*, on prétend que le *Divan* prépare en ce moment d'autres ſecours encore à la rée, & en particulier un Renfort conſidérable de Soldats. C'eſt dans ce but, à ce on ſuppoſe, que le Gouvernement *Ottoman* fait raſſembler actuellement les Troupes, i arrivent tous les jours dans les environs de *Conſtantinople.* — Cependant cette Capi- a beſoin elle-même d'une Force-armée nombreuſe pour ſa tranquillité & ſa ſûreté érieure. On y a eu depuis quinze jours des Incendies multipliés, qu'on croit avoir allumés par une Populace ſourdement agitée. La Police a redoublé, en conſéquen- de précautions, afin de maintenir le bon ordre parmi la multitude, & prévenir ſur- les vengeances terribles, par leſquelles elle eſt accuſée de témoigner ſes mécontente- ens. De très-fortes Patrouilles parcourent à-préſent toutes les Ruës de cette Ville de ſes Fauxbourgs durant la nuit entière, pendant laquelle il n'eſt permis à perſonne de montrer hors des Maiſons, excepté dans le ſeul Quartier des *Francs.* — La même certitude règne encore ſur le véritable état des choſes en *Arabie*, en *Egypte.* Il ne ſe iblie rien d'officiel à l'égard de l'un ou de l'autre de ces Pays; & toutes les communica- ons ordinaires demeurent interrompuës même entre le dernier & *Conſtantinople*, où juſ- 'à-préſent, comme depuis longtems, on ne voit arriver aucun Navire venant d'*A- xandrie.* Le bruit s'eſt néanmoins répandu, que les nouveaux troubles d'*Egypte* au- ient abouti à une nouvelle Convention entre la *Porte* & les *Beys*, par laquelle les der- ers ſe trouveroient réïntégrés dans le Gouvernement de la Province, en reconnoiſſant Souveraineté de la Métropole, & par laquelle ainſi les choſes ſeroient rétablies ſur même pié qu'avant l'invaſion des *François.* Bien mieux eût valu ſans doute pour les *ptiens* de ne pas avoir décrit ce cercle! Mais il faut attendre des rapports authentiques."

De MILAN, *le* 17. *Novembre.* La Diviſion de Troupes de la République *Italienne*, pellée à ſe réunir à l'Armée *Françoiſe* d'*Angleterre*, n'eſt pas partie auſſi promtement on l'avoit annoncé. Après avoir été paſſée en Revuë au *Forum Bonaparte* le 22. du ois dernier, elle a attendu ici l'ordre définitif de ſon départ pendant une quinzaine de ours. Cet ordre arrivé enfin, il y a eu le 10. de ce mois une dernière Revuë de la Di- ſion, qui enſuite a commencé avant-hier à ſe mettre en marche. Elle ſe rend en *Fran-* par la nouvelle Route du *Simplon*, faiſant le chemin en ſept Colonnes, qui ſe ſui- ont à deux jours d'intervalle. La Diviſion entière eſt compoſée au moins de ſept- ille Hommes, dont mille de Cavalerie. Le Général-de-Diviſion *Pino*, qui commande ute la Troupe, a ſous lui les Généraux-de-Brigade *Teuillé* & *Bonfanti.* — Cette deſti- ation d'une partie de l'Armée de la République *Italienne* ſemble avertir déjà, que ce eſt pas l'*Italie* qui doit principalement attirer l'attention dans la préſente Guerre. En fet, ſi l'on excepte la marche des Troupes *Italiennes* pour la *France*, toute l'*Italie* ne ſente depuis quelque tems aucuns mouvemens Militaires bien intéreſſans. Elle n'en ſente pas même dans ſes mers; car le dernier rapport du Blocus abſolu des Ports *Li-*

gurtens, mandé de la *Toscane*, a été contredit par la Feuille officielle de *Gênes*. C'a été un rapport de *Livorne*, accrédité par la *Gazette* de *Florence*, mais qui n'en étoit pas moins faux, comme le fut trouvé auſſi, cet Eté dernier, le rapport de l'attaque de la Place d'*Alger* par les *Anglois*, quoiqu'adopté par la même *Gazette* de Cour.

De FRIBOURG, *le* 20. *Novembre*. L'échange des Ratifications des Traités d'Alliance & de Capitulation Militaire avec la *France*, qui devoit ſe faire ici le 1. de ce mois au plus tard, n'a pu avoir lieu encore. La cauſe en eſt que le conſentement définitif des divers Cantons aux Traités conclus n'eſt pas arrivé auſſi promtement qu'on paroiſſoit s'y être attendu, de ſorte que juſqu'à ces jours paſſés il manquoit de la part de *Schwitz* & des *Griſons*. Il eſt vraiſemblable toutefois, que ces deux Cantons, après des délibérations plus longues, auront agréé auſſi les deux Traités, de même que les dix-ſept autres Cantons, & que l'on ne tardera plus longtems à en recevoir l'avis officiel. Cet avis & l'échange des Ratifications, qui doit s'enſuivre, ſont toujours attendus par le Général-Miniſtre *Ney*, avant d'aller prendre le Commandement du Camp de *Compiègne*. En attendant, quelques-uns des Corps *François* ſtationnés en *Suiſſe*, d'après un ordre apporté par un Courier extraordinaire il y a dix jours, viennent de ſe mettre en marche pour le Camp de *St. Omer*. Le *Land-Amman* a été prévenu par le Chargé-d'affaires *Suiſſe* à *Vienne* de la prochaine arrivée du Miniſtre Impérial près les Cantons, Mr. de *Crumpipen*. Le Nonce du Pape, Mr. *Teſta-Ferrata*, ſe trouve déjà dans ce Pays, & ſe rendra inceſſamment à *Fribourg*, pour entrer en négociation ſur un nouveau Concordat à conclure pour la *Suiſſe Catholique*. Le *Land-Amman* a ouvert ſes communications avec le *St. Siège* par la Lettre ci-deſſous du 2. du mois paſſé, originairement écrite en *Latin*.

„ TRÈS-SAINT PÈRE; Si j'ai tardé auſſi longtems à offrir à *V. S.* le tribut de vénération qu'elle eſt en droit d'attendre de la *Suiſſe*, échappée à la tourmente Révolutionnaire, c'eſt que, mettant une gloire toute particulière à me préſenter à elle comme le Magiſtrat d'un Peuple tranquille, ſoumis aux Loix, fidèle à la Religion, digne en un mot des regards paternels du Chef-Suprême de l'Egliſe, j'ai voulu attendre, que les criſes Politiques fuſſent paſſées, & qu'aucune inquiétude ne troublât plus ni la ſainteté des penſées ni l'ardeur des ſentimens, dont doit ſe compoſer un tel hommage. Aujourd'hui, grâces en ſoient rendues à la Providence Divine, je puis annoncer à *V. S.*, que ce Pays jouït de la paix & du repos. Le Gouvernement Fédératif, ſous lequel il avoit été heureux pendant des Siècles, vient d'être reconſtitué par la Médiation du *Premier-Conſul* de *France*; mais ce qui ſur-tout comble de joye mon coeur, c'eſt de voir, que les vérités ſublimes de la Religion & les principes de la Morale *Chrétienne* ſont encore, comme autrefois, la règle de conduite, la conſolation & la gloire de ce Peuple. Dans ces précieuſes diſpoſitions, mon voeu le plus ardent eſt qu'il plaiſe à *V. S.* de ſe replacer avec nous dans les rapports de grâce & de protection ſpirituelle, auxquels nous aimons ſur-tout à attribuer le bonheur dont nos Pères ont joui. *Votre Sainteté*, l'image de *Jéſus-Chriſt* ſur cette Terre, ne ſçait point fermer ſon oreille aux voeux des vrais Fidèles; elle ne tardera donc pas à répandre de nouveau ſes bénédictions ſur ceux de la *Suiſſe*, qui les ſollicitent inſtamment. Déjà vous avez daigné, TRÈS-SAINT PÈRE, nous faire eſpérer, qu'un Nonce *Apoſtolique* viendra ſe placer auprès de nous comme le garant de notre communion avec notre Sainte-Mère, l'Egliſe. Pénétrés de reconnoiſſance pour cette promeſſe, nous en attendons avec impatience l'accompliſſement. A la voix du Paſteur, délégué par le Paſteur-Suprême, l'Egliſe *Suiſſe*, ceſſant de ſe croire abandonnée, pourra entreprendre l'oeuvre de ſa réorganiſation, devenuë ſi néceſſaire à la ſuite des événemens, qui ſe ſont paſſés tout autour d'elle, & aſſurer à ſes Enfans, pour toute la ſuite des Siècles, les faveurs ſignalées, qui ſont promiſes aux Peuples religieux. En attendant ces heureux effets de la ſollicitude de *S. S.*, je me jette à ſes piés, & la ſupplie de m'accorder ſa bénédiction paternelle. "

FRIBOURG, *le* 2. *Octobre* 1803. *Le* Land-Amman *de la* Suiſſe, (*Signé*) L. D'AFFRY.

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *juſqu'au* 26. *Novembre*.

„ Les deux Chambres du Parlement ont préſenté avant-hier leur Adreſſe au Roi, en réponſe au Diſcours d'ouverture, prononcé du Trône: Le manque d'un nombre de Membres ſuffiſant retarda la préſentation de celle des *Communes:* Il s'écoula une heure, avant que celui de quarante, requis par la Loi pour former la Chambre, fût complet, après des meſſages envoyés de tous les côtés pour les raſſembler: Le Roi lui-même fut obligé d'attendre la Députation; & ce ne fut qu'au ſoir tombant qu'elle arriva à *St. James*. Les Cenſeurs en inférent, que le Premier-Miniſtre actuel n'a pas établi une ſi exacte diſcipline parmi les Adhérens ou Partiſans de l'Adminiſtration, que ne l'ont toujours fait ſes Prédéceſſeurs. L'on pourroit répondre, que le cachet de l'approbation publi-

n'en fera que plus vrai, ſi, ſans diſcipline ſervile, il conſerve ſon influence en l'exemt; & tel a été le cas à l'ouverture de la Seſſion, à un point qu'on n'en a jamais vu emple. Hier, l'Orateur fit rapport de la Réponſe du Roi à l'Adreſſe: Sa Maj. avoit " qu'Elle remercioit la Chambre de cette Adreſſe loyale & affectueuſe; qu'une telle claration de la façon de penſer des Repréſentans de ſon Peuple, dans une conncture comme la préſente, ne pouvoit que lui cauſer la plus vive ſatisfaction; qu'El avoit la confiance la plus parfaite dans le ſecours & les efforts de ſes fidèles Sujets, ur conduire la préſente Guerre a une fin heureuſe & glorieuſe." Et dans cette occn, comme lorſque le Roi ſe rendit en Parlement, il montra une contenance auſſi ferp & décidée, qu'on la lui a jamais vuë: En allant à la Chambre des *Pairs*, Sa Maj. t même cru, contre ſon uſage, devoir s'y montrer en Militaire: Elle avoit l'Uniforde Veld-Maréchal. En chemin, Elle reçut les honneurs Militaires d'un Corps de jeunes ntaires de 10. à 16. ans, qui s'étoit rangé ſur ſon paſſage avec un Drapeau, portant ots: *Nous ſommes prêts à ſuivre nos Pères pour la défenſe de notre Roi & de notre Patrie.*" Dans de telles diſpoſitions le Peuple *Anglois* offre un ſingulier contraſte avec les meſes ſans ceſſe repétées dans tous les Diſcours, les Actes publics, & les Papiers avoués le Gouvernement *François*, comme ſi l'Expédition projettée ne préſente qu'une vence facile, une punition peu coûteuſe, pour réprimer l'orgueil *Anglois*, & y mettre par la ruine de la Nation. Cette grande querelle néanmoins ne diviſe pas la Nation; ſi l'*Oppoſition* ancienne ou nouvelle a témoigné des doutes ou manifeſté des difficul relativement à quelques parties du Diſcours du Roi, ils n'ont point tombé ſur ce ſegard de la *France*. Nous avons déjà rapporté (*l'Ordinaire dernier*,) que Mrs. *Fox* *Windham*, quoiqu'animés de principes très-différents, avoient montré l'un & l'autre peu perſuaſion du rétabliſſement ſolide de la tranquillité en *Irlande*. Ce que le prémier dit tte occaſion, mérite quelques développemens. Son opinion étoit, " que, quelle que fût l'aſſurance, dont l'on ſe flattoit, que la tranquillité étoit ſolidement rétablie dans ce Pays, elle n'y ſeroit jamais durable & permanente, auſſi longtems qu'il ne ſeroit pas apporté de changement au Syſtème d'Adminiſtration, d'après lequel l'on avoit ouverné juſqu'à préſent l'*Irlande*, & qui étoit, ſelon lui, la vraie cauſe du mécontentement & de la fermentation, qui ne ceſſoit d'y régner, bien plutôt que des ſuggeſtions étrangères ou des correſpondances avec l'Ennemi. On n'a pas donné peu lairement à connoître dans le Diſcours (dit-il,) que les *Inſurgens Irlandois* ont tenté e favoriſer une Invaſion *Françoiſe* dans ce Royaume: Cependant les principaux Auteurs de cette *Inſurrection*, qui ont été capitalement punis pour ce Délit, ont nié cette Accuſation de complicité avec l'Ennemi, au moment même de s'élancer dans l'Eternité." Mr. *Addington*, répondant à tous les articles du Diſcours de Mr. *Fox*, laiſſa point celui-ci ſans éclairciſſemens. " Je ſçais, il eſt vrai (dit-il,) que quelques-uns des Bouteſeux de la dernière Révolte d'*Irlande* ont proteſté dans les termes les plus forts de leur averſion de toute invaſion des *François* dans leur Pays: Je veux même ne point douter de la ſincérité de ces déclarations: Mais, ſi l'on veut en conclure, que tel a auſſi été le ſentiment des autres Rebelles, je ſuis très-convaincu, qu'on ſe trompe: Je m'aſſure au contraire, qu'ils n'ont entretenu que des liaiſons & des communications trop réelles avec le Gouvernement *François*, & qu'une affirmation du contraire ne ſçauroit être faite, conformément à la vérité, par tous ceux qui ont eu part à la Rebellion." Mr. *Fox* faiſoit alluſion ſans doute à la déclaration, qu'a faite au moment de mourir le jeune Juriſconſulte *Emmett*, récemment exécuté à *Dublin*, " qu'il déteſtoit le projet d'effectuer une Révolution dans ſa Patrie au moyen d'une Invaſion étrangère, & qu'il auroit toujours été le premier à encourager ſes Concitoyens à la repouſſer." Mais telle ſans doute n'a pas été la façon de penſer du fameux *Ruſſell*, nnu par le Manifeſte Révolutionnaire, qu'il publia contre le Gouvernement *Britanni*e, il y a quelques mois. Ce Chef des Rebelles, ci-devant Capitaine dans les Trous de ligne, avoit été banni pour la vie hors l'*Irlande*, convaincu d'avoir eu part à la rnière Rebellion: Cependant il y étoit clandeſtinement revenu de *France*; & à ſon reur il avoit publié le Manifeſte en queſtion: Découvert & arrêté, il fut mis en Jugent à *Carrickfergus*, le 20. Octobre, comme coupable de Haute-Trahiſon: Il dédaigna ſe défendre, n'appella point de Témoins; &, condamné à mort, il déclara, qu'*il avoit pas honte de mourir pour une ſi glorieuſe Cauſe:* Il ſubit le dernier Supplice le 23.

Octobre. Quant à ſa communication avec l'Etranger, ſans parler du ſus-dit Manifeſt un des Témoins a déclaré ſous Serment, qu'il avoit ouï dire à *Ruſſell*, " qu'outre l'A „ gent déjà reçu, il étoit dépoſé encore 30. mille L. Sterling chez un Banquier a *Dubl* „ pour ſervir à l'armement des *Irlandois*, qui voudroient ſe déclarer contre l'*Angleter* Il paroît, que l'on a auſſi des renſeignemens ſur les communications, entretenues p *Napper Tandy*, mort dernièrement à *Bordeaux*, revêtu du caractère de Général au ſer ce de *France*. Son Neveu, *James Tandy*, a été arrêté: Et des Lettres de *Dublin* du de ce mois nous apprennent, qu'après des recherches très-exactes les preuves con lui ont été conſtatées au point, qu'il a été décrété de priſe-de-corps & renfermé d la Priſon de *Kilmainham* pour ſubir ſon Jugement. "

„ Une autre réflexion, que fit Mr. *Fox* dans ſon Discours, tendoit à faire remarqu à la Chambre, " que dans la Harangue du Roi il n'avoit été fait aucune mention de „ Médiation offerte par la *Ruſſie*, quoique, dans la précedente Seſſion, les Miniſtr „ euſſent donné, dans les termes les plus forts, l'aſſurance poſitive, que non-ſeulem „ ils étoient diſpoſés à accepter cette Médiation, mais même à la demander. " L Premier-Miniſtre répondit, " que la Négociation, commencée en conſéquence de l'i „ tervention de S. M. Imp. de *Ruſſie*, ne donnoit aucun eſpoir d'un Accommodem „ ſatisfaiſant; & que la raiſon, qui avoit empêché d'en faire ouverture au Parlem „ conſiſtoit en ce qu'il s'étoit préſenté des circonſtances, qui empêchoient pour le pr „ ſent une telle communication. Il étoit impoſſible juſqu'ici d'expliquer ces circ „ ſtances: Mais, ajouta-t-il, nous ne ſommes pas encore ſans eſpoir, qu'enfin la Co „ de *Ruſſie* appercèvra, & peut-être bientôt, les vuës dangereuſes du Gouvernem „ *François*; qu'elle s'en convaincra; & qu'elle reſſentira, comme il convient, ſa conduit „ uſurpatrice, léſive, & perfide, ſi bien faite pour réveiller toutes les Puiſſances de l'*Eu* „ *rope* de leur léthargie actuelle, & les exciter enfin à faire éclater leur mécontentement.

„ Un des événemens, qu'on regarde ici comme les plus propres à exciter une rel ſenſation, particulièrement chez les Puiſſances du *Nord*, nommément la *Ruſſie*, c'eſt ce lui qui, à la ſuite des difficultés avec le *Danemarc*, vient d'avoir lieu à l'égard des V les *Anſéatiques*, ainſi que du Duc de *Mecklembourg*, & dont cinq Malles, arrivées ſ fois le 23. de *Hambourg*, nous ont apporté la confirmation avec les détails. Les Gén raux *François* ont exigé de ces trois Villes des Emprunts-forcés, ſous hypothéque d l'Electorat de *Hanover*, que *Bonaparte* a fait occuper. La Somme, que la Ville de *Ham bourg* a été contrainte de donner, eſt portée par ces Avis à 9. Millions de *Francs*. " L „ prétexte (y eſt-il dit,) ſous lequel le Général *Léopold Berthier* a exigé cette Somme, „ ce ſont les beſoins urgens de l'Armée *Françoiſe* dans les Provinces Electorales, aux „ quels le Pays ne pouvoit pourvoir. Le Sénat n'eut point d'alternative; il falloit ou „ conſentir ou s'attendre aux dernières extrémités de la Guerre. Le Général *Berthier* „ avoit déclaré, que, ſi les *Hambourgeois* prétendoient n'avoir pas cette Somme, „ ſçauroit bien la trouver lui-même. Sur cette menace les Anciens des Corps-de-Mé „ tier & les Repréſentans de la Bourgeoiſie furent convoqués; & dans la conſternation „ générale, où le procédé du Général *François* avoit jetté tout le monde, il fut envoyé „ des Couriers à *Vienne* & à *Berlin*: Mais l'on n'eut pas le loiſir d'héſiter fort long „ tems: Il y eut, à la vérité, une forte oppoſition à la demande dans l'Aſſemblée: „ On vouloit attendre l'effet des menaces *Françoiſes* & proteſter à la face de l'*Europe*. Ce „ pendant une Commiſſion ſpéciale, établie d'après l'avis du Syndic, décida, le 5. No „ vembre, à la majorité d'une ſeule Voix, que la Ville céderoit à la néceſſité; que „ deux Millions de Marcs ſeroient payés immédiatement, & le reſte de la Somme à „ échéances par mois. L'on aſſure, que le Général *Berthier* avoit propoſé d'affecter pour „ hypothèque à cet Emprunt-forcé la Province de *Lauënbourg* avec la Forêt de *Sach* „ *ſenwald*, ou le Diſtrict de *Wilhelmsbourg* ſur l'*Elbe*; mais que la Ville avoit trop reſpecté „ le légitime Souverain de ces Domaines, pour accepter une ſûreté auſſi injuſte & of „ fenſante. Depuis la déciſion de la Commiſſion ſpéciale, le Miniſtre *Pruſſien* Comte de „ *Hardenberg* eſt arrivé à *Hambourg*, où il a eu des Conférences avec le Sénat, le Mi „ niſtre de *France*, & le Général *Léopold Berthier*: On en attend le réſultat. — "

„ Les Actions n'ont point varié. "

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune*.